

ASSEMBLÉE NATIONALE2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° 2126

présenté par
Mme Hennion

ARTICLE 4

Remplacer les termes "de mort naturelle" par "euthanasie médicalisée"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à apporter de la précision et de la justesse quant à la qualification de l'acte consécutif à la mise en oeuvre d'une procédure d'assistance médicalisée active à mourir. Il serait inopportun et incorrect de l'assimiler à une mort naturelle.